

Plus efficace que le concordat

Alain Zenner, commissaire du gouvernement chargé de la simplification des procédures administratives et de la lutte contre la grande fraude fiscale, est un des principaux spécialistes belges en matière de faillites et de concordats. Pour lui, le fameux 'Chapter 11' sous la protection duquel s'est placé WorldCom donne à l'opérateur de télécommunications américain toutes les chances de s'en sortir. *'Le Chapter 11 peut être comparé au concordat belge si ce n'est qu'il est beaucoup plus efficace',* explique-t-il. *'Il s'agit en effet d'une procédure plus poussée, dans laquelle la paralysie des créanciers est plus forte, et qui permet donc à l'entreprise d'entamer des réformes plus en profondeur. C'est également une procédure beaucoup plus rapide'.*

Pour Alain Zenner, la différence entre le 'Chapter 11' et le concordat belge est aussi et avant tout d'ordre psychologique. *'Aux États-Unis, les gens font confiance au Chapter 11 alors qu'en Belgique, dès qu'une entreprise recourt au concordat, elle est immédiatement considérée comme cliniquement morte et tout le monde lui coupe les vivres',* affirme-t-il.

Même si la procédure américaine suscite certaines critiques - on lui reproche notamment de fausser la concurrence entre les entreprises qui sont à l'abri de leurs créanciers et celles qui ne le sont pas -, elle pourrait donc pour Alain Zenner constituer une sorte de modèle à suivre pour la Belgique. Et le commissaire du gouvernement de rappeler que le ministre de la Justice Marc Verwilghen a l'intention de revoir la loi sur le concordat dans les mois à venir. *'Le projet devrait être à l'agenda cette année encore',* dit Alain Zenner.

(M.V.O.)